



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. L'adjointe administrative et secrétaire trésorière adjointe intérimaire, Mme Laurence Martineau, assiste aussi à la séance de même que le nouveau directeur général et greffier-trésorier, M. Karl Peguy Saint-Fort.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 523-2023 / AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS BANCAIRES ET LÉGAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code Municipal du Québec (LRQ c. C27.2), le greffier-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la municipalité de Saint-Valère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère a nommé aux termes de la résolution 522-2023 monsieur Karl Péguy Saint-Fort directeur général et greffier-trésorier le 5 septembre 2023 ;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Jacques Pepin et appuyé par Monsieur Éric Morissette,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Peguy Saint-Fort, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère sur le compte qu'elle détient à la Caisse Desjardins des Bois-Francis ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Karl Peguy Saint-Fort, à avoir accès et à signer tous documents aux services nécessaires pour le bon fonctionnement de la municipalité de Saint-Valère auprès des différentes instances notamment Revenu Québec et Revenu Canada.

QUE la Directrice générale adjointe Madame Annick Girouard et l'adjointe administrative et secrétaire trésorière adjointe intérimaire, Madame Laurence Martineau, conserve quant à elle ses autorisations comme signataire pour la municipalité de Saint Valère auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2023**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier